CONDITIONS:

DIX PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DEPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE.
CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Novembre	13 Octobre,
5 Février	28 Décembre,
20 Avril	13 Mars,
5 Juillet	28 Mai,
20 Septembre	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE,
CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Décembre	28 Octobre,
20 Février	13 Janvier,
5 Mai	28 Mars,
20 Juillet	13 Juin,
5 Octobre	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ,
CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre	13 Novembre,
5 Mars	28 Janvier,
20 Mai	13 Avril,
5 Août	28 Juin,
20 Octobre	13 Décembre.

NAVIRE CRÉOLE,
CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier	28 Novembre,
20 Mars	13 Février,
5 Juin	28 Avril,
20 Août	13 Juillet,
5 Novembre	28 Septembre.

NAVIRE HUNTSVILLE,
CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Janvier	13 Décembre,
5 Avril	28 Février,
20 Juin	13 Mai,
5 Septembre	28 Juillet.
20 Novembre	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à New-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. — 10 nov.

POUR MARSEILLES.

IL ne manque plus que 100 balles de coton pour compléter le chargement du beau bâtiment EDWARD, capitaine Gariel, s'adresser à

6 mars — JULES LE BLANC, rue Royale, No. 13.

POUR TAMPICO.

La belle goëlette TAMPICO, capitaine Gird, ayant une partie de son chargement qui va à bord demain, sera expédié dans le courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser à

6 mars — J. DUFART, rue Royale, No. 100.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 150 tonneaux, s'adresser à

6 mars — J. OGDEN & CO.

PASSAGE POUR LE HAVRE, 7 du courant.

Le beau brick très fin voilier doublé et chevillé en cuivre JOHN A. ROBB, capitaine Bennett, partira le 7 du courant. Pour passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à

5 mars — HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117.

POUR TAMPICO.

La goëlette ANNETTE, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour frêt ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à

6 mars — J. DUFART, rue Royale, No. 10.

POUR TAMPICO.

La goël. fine voilière BONITA, capit. Taylor, partira positivement jeudi prochain, 7 du courant. Pour frêt de quelques balles ou passage, s'adresser rue Royale, No. 104 à

6 mars — TUYES & CO.

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier EDOUARD, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour frêt ou passage, s'adresser à

22 fév — JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick DR. FRANKLIN, capit. Chase, fin voilier doublé et chevillé en cuivre de 170 tonneaux, contenant 1500 barils sera prêt à charger en peu de jours. S'adresser au capitaine à bord, en face de la Douane, ou à

19 fév — THOMSON & GRANT.

POUR TAMPICO.

La belle goëlette fine voilière LAFAYETTE, capitaine Williams, qui a la plus grande partie de son chargement allant à bord, sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à A. Baron, ou à

21 fév — J. DUFART, rue Royale, No. 100.

POUR LA MOBILE.

La goëlette de la ligne des packets LOUISIANA, capitaine A. Smith, est prêt à recevoir du frêt. Pour passage, s'adresser à

15 fév — FOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

A FRETER—Le brick neuf fin voilier GRACCHUS, doublé en cuivre, capitaine Snow, du port de 1,500 barils et en bon état pour entreprendre un voyage. S'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à

15 fév. — HARRISSON, BROWN et Co., Rue Royale, N°. 117.

A FRETER—La goëlette neuve SANTA-ANNA, doublée et chevillée en cuivre et construite à Baltimore, capitaine Brooks, du port de 88 ton. ou 600 barils, tirant 7 pieds et demi d'eau, fine voilière, à son premier voyage, en bon état. S'adresser à bord vis-à-vis la douane, ou à

15 fév. — HARRISSON, BROWN et Co.

A VENDRE—La goëlette pilot-boat EAGLE, du port de 52 tonneaux, construite à Baltimore en 1828, des meilleurs matériaux; elle est doublée et chevillée en cuivre, ses voiles sont presque neuves; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou

5 fév. — HARRISON, BROWN & CO., Rue Royale, No. 117.

AVIS.—Après une absence de quelques mois dans une de nos villes, Mr. J. C. GARDETTE, Dentiste, a l'honneur d'annoncer aux habitans de la Nouvelle-Orléans et du voisinage, qu'il vient de nouveau séjourner en cette ville et offre ses services aux personnes qui peuvent en avoir besoin. Mr. G. croit convenable de prévenir qu'il se propose d'adopter, pour l'exercice de sa profession, un plan différent de celui qu'il a suivi jusqu'à présent, et qu'il a pris ses arrangemens en conséquence. Dorénavant il désire, autant que possible, faire toutes les opérations chez lui, rue Dauphine, No. 155, et ne se transporter au domicile des personnes qui ont besoin de ses services, qu'en cas de maladie ou autre cause semblable. Evidemment le malade est plus à son aise et l'opérateur plus certain du succès, quand l'opération se fait chez le dentiste où il a toutes qu'il lui faut pour satisfaire aux détails d'une opération souvent délicate. M. G. a l'intention de rester plus constamment à la Nouvelle-Orléans; il ajoutera qu'il est trop opposé au système général de charlatanerie mis en œuvre dans les journaux, pour l'adopter même dans le sens le plus limité. Il se contente de prévenir que son domicile est rue Dauphine, No. 155, entre Toulouse et St. Pierre, où l'on peut le consulter tous les jours dans l'exercice de sa profession, de 8 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, et de 3 à 5 heures du soir. — 2 mars—3

TOILE A DRAPS, convenable pour les marchés mexicains—72,000 yards toile coton écrue 4-4 des meilleures manufactures, en débarquement du navire Henry Thompson, de Boston, à vendre par

18 fév — LINCOLN et GREEN.

AVIS.

HOTEL DE LA MARINE ET DES HABITANS.

ED. L'HOTE,

TENANT le dit hôtel, a l'honneur de prévenir MM. les habitans de la ville et de la campagne qu'il vient de faire refaire de nouvelles réparations dans ledit établissement ainsi que dans les chambres de bains, qui resteront fermées jusqu'au 23 du courant, et seront rendues à la disposition du public le 25 dudit mois.

Il n'a rien négligé pour continuer à conserver la confiance qu'il a tâché de mériter jusqu'à ce jour tant pour la tenue de la table, que pour celle des chambres des personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur présence.

Malgré ces grandes dépenses, les prix de l'hôtel sont toujours les mêmes.

Chambre et pension au mois,	$40, 00
Pension seulement,	30, 00
Do. dîner seulement,	20, 00
Extra Pensionnaire.	
Déjeûner	
Dîner,	0, 50
Table et logement par jour	0, 75
La table d'hôte au comptant.	1, 50
Déjeûner,	
Dîner,	0, 50
11 fév—15	0, 75

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions:		
Pension, pour 10 mois,		$300
Demi-pension,	do.	200
Externat,	do.	100
Blanchissage,	do. (au choix des parens)	20
Harpe, par trimestre		30
Piano,	do.	21
Chant,	do.	21
Danse,	do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise*; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de brodure, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte, un entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table. Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer avec de jeunes personnes et si l'on se garde bien de frapper leurs jeunes esprits de terreurs vaines ou réelles, on s'abstient encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. — 25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANCAIS DE
M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Luisant Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de la peine. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre (où M. L. en a fourni 5 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront fermellement exécutés.

G. LEONARD.

P. S. Une grosse boite contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3. — 25 fév—30

$25 PIASTRES DE RECOMPENSE.

PARTI marron depuis le 10 décembre, de chez les soussignés, faubourg Lacourse, un jeune nègre nommé HARRY, taille de 5 pieds 5 pouces, bien constitué; parlant un peu français, et depuis deux ans et demi dans le pays. La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui arrêtera le dit nègre et qui le conduira aux propriétaires, ou qui le logera dans la geôle de cet état.

Les capitaines de navires, de bateaux-à-vapeur et autres embarcations, sont prévenus de ne point donner asile au dit esclave, sans encourir les peines voulues par la loi.

30 jan—30 — SILVESTRE & FILS.

PARFUMERIE FRANCAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par

9 fév — HARRISON, BROWN & CO., No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par

9 fév — MEDELICE THOMAS, No. 77, rue de la Levée.

EXCHANGE ON FRANCE, By J MAGER. jan 22

IL a été conduit à la geole de police de la paroisse Jefferson, la négresse LORISE, se disant appartenir à M. Sérisée, et le nègre ROBERT, se disant appartenir à Mme. d'Hébécourt. Les propriétaires des dits esclaves voudront bien les réclamer en payant les frais de geole et d'insertion.

11 fév — JACQUES CHARBONNET, shérif.

400 ROULEAUX Toile d'Emballage mince et très belle, convenable pour le marché de Charleston, à vendre par

28 janv — FOSTER & HUTTON

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par

19 fév — THOMSON & GRANT, rue de la Vieille Levée, No. 41.

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par

19 fév — J. THAYER & CO. rue des Magasins, No. 29.

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 boucauts de fil de carets assortis.

19 fév — CARRIERE & BORDUZAT.

SOULIERS ET BOTTINES.—50 malles de souliers de maroquin pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantouffles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par

19 fév — THOMSON & GRANT, rue de la Vieille Levée.

VIN DE CANARIE.—60 pipes, 30 demi pipes et 300 quarts de tonneaux de vin de Canari, marqué de Cogswell, en déchargement du brick Dr. Franklin, de la Grande Canarie, (ayant droit au drawback) à vendre par

19 fév — THOMSON & GRANT, rue de la Vieille Levée, No 41.

ATTENDU que Hélaire Julien Domingon, encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, m'a adressé la demande d'annuler les deux hypothèque spéciales, chacune pour la somme de huit mille piastres que Jules Balloe comme sa sécurité, a souscrites en faveur de l'Etat de la Louisiane, sur un terrain situé en cette ville, composé de deux lots, numéros 21 et 22, ayant ensemble 62 pieds de face sur la rue Madison et 65 pieds ou environ de profondeur (mesure française), avec les constructions qui sont dessus, par deux actes passés devant Louis T. Caire, not. public, en cette ville, l'un daté le 2 de mars 1830, et l'autre le 10 de février 1833.

Les présentes ont pour but de prévenir toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'état, dans les 90 jours après la dernière publication des présentes, leurs motifs d'opposition s'ils en ont; à ce que les dites hypothèques soient radiées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 12 février 1833.

[L. S.]

Signé

Par le gouverneur, — A. B. ROMAN.

14 fév—30 — G. EUSTIS, Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Attendu que Valmont Hebert, shérif de la paroisse d'Ouest Bâton-Rouge, s'est adressé à moi pour annuler les 4 billets suivants, savoir: le premier comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 21 janvier 1830, conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Ursin Landry ses sécurités; le 2d. comme shérif, de $5000, souscrit par lui le 24 février 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités; le troisième comme collecteur de taxes, de $4623, souscrit par lui le 24 février 1831, pour l'année 1830 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités, et le quatrième comme collecteur des taxes, de $5240, souscrit par lui le 19 janvier 1832 pour l'année 1831 conjointement avec Jn. Bte. Hebert et Victor Hebert ses sécurités.

Les présentes sont pour donner avis aux personnes intéressées, de déduire leurs raisons par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans l'espace de 90 jours après la dernière publication du présent, pour prouver que les dits billets ne doivent pas être détruits et annulés ainsi que les hypothèques y attachées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nlle. Orléans, le 29 janvier, année 1833 et de l'indépendance des Etats-Unis, la 57me.

Par le gouverneur.

30 jan—30 — A. B. ROMAN. Geo. Eustis, Secrétaire d'Etat.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. McCOY.

MR. ED. GOTTSCHALK sur le point de quitter ce pays, fera vendre, le 9 mars, à la bourse Hewlett, à midi, le reste de ses propriétés à des termes libéraux, et sans réserve, savoir:

Deux Terrains dans la rue Tchoupitoulas, entre les rues Céleste et des Religieuses, avec les constructions qui sont dessus—Deux do dans la rue Bacchus, près le bassin du nouveau Canal.—Deux do dans la rue Dryades do do.

Deux do sur la batture du faubourg Saulais, contigus à l'encoignure de la rue Sixième.

Quatre do sur la Levée, en face le ci-dessus, et attenant aux nouvelles bâtisses de M. N.

Un do derrière le lot ci-dessus.

Quatre ilets do. dans le faubourg Saulais, Nos. 22, 127, 136 et 155, divisés en lots.

Douze Terrains dans la continuation des rues Poydras et Perdido.—Huit do sur le Chemin à coulisses, le 8ème. et à partir de la rivière.

Vingt-deux do sur le Chemin à coulisses quelques ilets plus bas.

Un do dans la rue des Français, entre les rues Craps et Amour, avec les bâtisses qui sont dessus.

Trois do dans la rue de l'Union.

Six do. rue des Français, encoignure la rue Girod.

Trois do. rue Villeré, entre les rues Duaine et St. Philippe.

Une maison et terrain, encoignure des rues de l'Hôpital et de Bourgogne, produisant un revenu près de $1200 par an.—150 Terrains dans la ville de Mobile.

Une pièce de terre dans l'état d'Illinois, 160 acres.

Une do dans l'état de Missouri, de 160 acres.

Les détails sur les propriétés ci-dessus seront donnés sur catalogues avant la vente.

Et Lundi, 25 mars, au même lieu, à midi, les esclaves suivants, étant tous de bons domestiques et entièrement garantis, savoir:

MARGUERITE, âgée de 23 ans, avec ses enfans jumeaux.

LOUIS & LOUISE, âgés de 24 ans; elle est sans exception la meilleure domestique du pays, d'un excellent caractère, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et un peu couturière.

VICTORINE, âgée de ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.

HANNAH, âgée de 32 ans, excellent sujet, domestique de maison et gardienne d'enfant, domestique de confiance, avec son enfant.

CAROLINE, âgé de 13 ans, gardienne d'enfant.

HARRY, âgé de 9 ans. Ce sujet est pilote naval et calfat, maintenant loué à M. Salter, à $35 par mois.

Et Vendredi 27 mars, chez lui, rue du Rempart, No 58, entre Bienville et Conti, à 10 h. tout le Mobilier de sa maison, consistant en lits et bureaux, sofas, buffets, horloges et vases, tables à manger avec six compartiments: de plus, une table ronde avec une pièce de marbre, des miroirs, toilettes, lavabos, chaises, un joli instre anglais, des plaques, des verres, des tapis, &c. ferremens et ustensiles de cuisine.

Aussi, un joli piano vertical de manufacture allemande, d'occasion; 3 do neufs, un do neuf de manufacture anglaise: aussi, une collection de livres anglais, français, allemands et espagnoles: un joli cheval de selle avec la selle et la bride.

Conditions: au moment de la vente. — 7 mars—3

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi 9 Avril, à midi, à la bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, les propriétés et esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu veuve Nicholas Roche, née Ségur.

TALINGA, nègre âgé de soixante cinq ans, cuisinier.

PELAGIE, négresse âgé de quarante deux ans, cuisinière, blanchisseuse; maladive.

ROSETTE, négresse âgée de quarante ans, depuis longtems marchande de légumes sur la levée, avec sa fille Louise, âgée de cinq ans.

AGATHE, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, et excellent sujet.

SALLY, négresse de trente cinq ans, bonne blanchisseuse, repasseuse, bonne domestique de maison, excellent sujet, très fidèle.

WINNEY, mulatresse de trente deux ans, blanchisseuse, un peu couturière.

HELOISE, mulatresse de vingt six ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, cuisinière, bonne garde malade, sujet fidèle, avec ses deux enfans, VALCOUR, âgé de neuf ans, et COLIN, âgé de sept ans.

THEODULE, mulâtre de douze ans, fils d'Héloïse, bon cigarrier.

PAULINE, négresse de cinquante cinq ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

UN TERRAIN situé rue Dumaine, entre les rues Royale et Bourbon, ayant soixante pieds de face du côté Nord-Ouest de la dite rue, sur cent cinquante pieds de profondeur; ensemble la maison principale, cuisines et autres améliorations.

UN AUTRE TERRAIN, situé l'encoignure Dauphine et Ursuline, ayant trente pieds de face à la rue Dauphine, sur cent vingt de profondeur à la rue des Ursulines; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

UN TERRAIN, situé rue des Ursulines, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant quarante deux pieds de face au côté Nord-Ouest de la dite rue, sur quatre vingt trois pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Les propriétés payables à 1 et 2 ans—Les esclaves un quart comptant, et le reste à un an, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les banquettes en face des propriétés qui sont en *curb stones* et le pavage aux frais des acquéreurs.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, aux frais des acquéreurs.

1 mars—22,1ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi 9 avril, à midi, à la bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, la montre et les esclaves ci-après, dépendant de la succession de feu Isidore Roche.

1 MONTRE D'OR ET DES ESCLAVES, savoir:

ELIZA, négresse créole âgée de 22 ans, bonne blanchisseuse et bon sujet.

FELICITE, négresse âgée de 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

NELLY, négresse américains, agée d'environ 20 ans et son enfant nommé Jaru, mulâtre âgé de 2 ans.

NANINE, négresse créole, âgée de 10 ans.

HENRIETTE, négresse orpheline, âgée de 7 ans.

JEAN-LOUIS, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, bon tonnelier et laboureur, maladif.

BAPTISTE, nègre créole, âgé d'environ 30 ans, ayant une rupture.

ISAAC, nègre créole âgé de 20 ans, cocher et vacher.

Conditions: La montre comptant, les esclaves à 1 et 2 ans de termes, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Carlile Pollock, notaire public. — 1 mar—22,4ps

EN débarquement du navire Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre par PRE. LAFAYE, au domicile de MM. *Dufour & Desbois*, rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse, ou au magasin de M. *Fouché Cougot*, savoir:

VINS en barriques St-Emilion, de 1822, 1825 et 1827; 1er. et 2ème. crûs; dito Grave-Condat de 1931, 1er. crû; dito en caisses, de St.-Emilion et Médoc, qualités supérieures et ordinaires; dito blanc-doux Bergerac, 1819, 1ère qualité; dito Grave-Barsac, de 1925, dito; dito Frontignan.

EAU-DE-VIE de Cognac, en pipes; idem vieille en barils; Anisette surfine en paniers; Champignons, Sceps, &c. secs, 1ère. qualité; Eau de Cologne; Porcelaine et autres articles.

En magasin, d'importations antérieures:—Vins St.-Emilion, 1825 et 1827, en barriques, qualité supérieure; dito Canon, 1825, do. do.; dito St.-Emilion, de 1825, en caisses; dito blanc, de Graves, Barsac et Bergerac, de 1825 et 1827.

4 mars — PRE. LAFAYE.

PROPRIETE DE VALEUR.

A VENDRE.—Deux grands terrains d'encoignure situés à l'encoignure des rues Conti et des Marais, près du canal; cette propriété acquerrera bientôt une très grande valeur, vu que l'on bâtit tous les jours dans le voisinage. On peut en voir le plan et s'informer des conditions de la vente au bureau de propriété foncière d'Everitt, rue St. Louis, No. 10,—les conditions seront libérales.

27 février

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

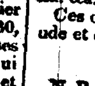

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à

DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 89.

N. B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.

28 nov—6m

GRAINES DE JARDINAGE.

EN débarquement du navire Hanover, un assortiment de graines de jardinage, du jardin Botanique linnéen de Wm. Prince & Fils, de New York. Les habitans et les amateurs seront traités à des prix raisonnables, au magasin de

15 jan — DUCONGE & PEYCHAUD, Rue de Chartre, No. 89.

EN débarquement du brick Marengo, de Liverpool, un assortiment complet de fayences, parmi lesquelles se trouvent des articles convenables pour le marché mexicain, ayant droit au drawback.

En magasin, fayance fine, Purple bleus, Willow bords bleus et verts &c.

Verreries fines et communes; porcelaine française et anglaise, jarres de toutes grandeurs, ainsi que des pierres à filtrer. A vendre par

2 mars — VT. AICARD, Rue de la Levée No. 36.

PARTIE marronne de chez la soussignée, le 17 courant, la mulâtresse LUCILE, âgée de 20 à 22 ans, actuellement enceinte d'environ 7 ou 8 mois. Les capitaines de navires et de bateaux-à-vapeur, sont prévenus de ne pas lui donner asile, sous les peines prévues par la loi. Une récompense honnête sera donnée à quiconque la conduira en prison, ou chez la soussignée.

Vve. RAMON OTERO,

Rue Moreau entre la rue des Français et le chemin à coulisses. — 1 mars—4

RECEMMENT reçu.—Plusieurs caisses de Confitures de la Havane, par douze flacons bien assortis, et d'une belle grandeur. Aussi, quelques barils de Pâte et Gelée de Gouyave, en grandes et petites boites, nouvellement reçus et à vendre par le soussigné, rue de la Vieille Levée, No. 21. De plus, vingt damejannes Sirop de Limon, excellentes Liqueurs en caisses, Sirops assortis, Anisette de Bordeaux, Amandes amères, Sucre de la Havane, Dragées assorties, par caisses de 30 liv. et plusieurs autres articles relatifs à son état, qu'il vendra à bon compte.

26 fév

A LOUER.—Une résidence d'été, derrière la presse du bas située dans le faubourg Washington, le 4me. ilet de la rue St. Ferdinand, s'adresser à

22 février — JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

ON désire acheter immédiatement une bonne chèvre laitière. S'adresser à

25 fév — MEDELICE THOMAS, rue de la Levée, No. 77

A VENDRE—Deux Billards avec leurs accessoires. S'adresser à

25 fév — MEDELICE THOMAS.

Marchandises convenables pour les marchés Mexicains.

UN grand et excellent assortiment de marchandises sèches anglaises et autres, ayant droit au drawback, à vendre par

25 fév — HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117.

CIRE BLANCHE—20 caisses de première qualité; 18 malles de parfumerie de première qualité nouvellement importées, garanci; camphre de France, 360 livres de 1re. qualité; corde d'emballage, 500 rouds; pierres à filtre, 15) des meilleurs choix, à vendre par

26 fév — HARRISON, BROWN & Co, rue Royale, no. 117

RECU par le navire Boreas, du Havre de Grace, un superbe assortiment de pots-à-fleurs, qui avec son premier assortiment de cet article, de pendules et de joaillerie, reçu par l'Ohio, de Philadelphie, lui permet de fournir au public aussi bien qu'aucun autre de la ville.

Aussi: 30 m cigarres de Campêche, de bonne qualité.

26 fév — LOUIS MUH.

A VENDRE par le soussigné, reçu par divers navires, vin en barriques, vieux Medoc cru supérieur; vin de Bordeaux, en barriques; vin blanc de Grave vieux, en tierçons de 35 gallons; do. en tierçons de 30 gallons, vieux Sauterne; vin en caisses de 12 bouteilles, cru très supérieur rouge; do. en caisses de 12 bouteilles vieux Margaux, medoc do.; do. de Pauillac, Medoc rouge; do. de St. Estephe Medoc; vin de Champagne en panier de 12 bouteilles; liqueur fine aux larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; anisette en paniers; bouchons pour bouteilles, en sacs d'un millier, et de 500; trois caisses de peignes de cornes à retaper, assortis; un moulin complet pour sucrerie; chaudières à sucre et gueules de fourneaux. 9 balles toile de Bretagne françoise, large et étroite, déposée dans les magasins de la douane, ayant droit au drawback.

25 fév — J. B. LABATUT.

VOITURES.—Reçues par le Louisville, l'Amélia, le Newark et autres arrivages. 8 gigs, 2 barouches, et d'autres articles semblables. Le soussigné tient constamment un assortiment complet de voitures de tout genre et d'une qualité supérieure. Le tout en vente comptant ou sur papier de ville, chez

16 fév — W. WALTON, Rue de la Douane No. 12

MAGASIN D'ARTICLES NOUVEAUX.

Rue de Chartres, No. 142, en face l'hôtel des Etrangers.

ALEX. PAYA, se disposant à partir pour Paris, vendra à des prix très modérés, les articles suivans: un joli assortiment de lithographies, sujets d'histoire, batailles, portraits, paysages, caricatures et principes de dessin; un do. de librairie, moderne, mémoires et romans; un do. de bijouterie en or, montres l'épine, boutons, &c.; un do de bijouterie dorée, et pour deuil; un do. de parfumerie superfine, crême d'amande, pâte d'amandé, huile florale, eau de fleur d'orange, &c.; un do. de ciseaux fins, canifs, couteaux, rasoirs et poignards; un do. de jeux de volans damiers, dominos et loto; un do. de brosses pour habit, à tête, à dents, à ongles, &c.; un do articles de bureaux, papiers français, plumes en métal, cire à cacheter, crayons, &a.; un do. de portefeuilles, bretelles, miroirs à barbe, cravatte, cordons de sûreté, ombrelles, nécessaires et un grand nom de jolis objets de fantaisie. — 16 fév.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné reçoit par le navire Alabama, un assortiment de graines de jardinage qui le met à même de remplir les demandes qu'on voudra bien lui adresser.

PRE. LEMOINE,

Rue Conti, No. 52, attenant à la Banque d'Orléans.

14 fév.

CIGARRES.—300 demi-boites cigarres assortis, en magasin et à vendre par

22 février — HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117.

59 quarts de barils vin de Madère de Marseille, en magasin et à vendre par

22 fév — HARRISON, BROWN & CO, rue Royale, No. 117.

A LOUER—Cette belle PROPRIETE ci-devant occupée par M. Antoine Abat, située à l'encoignure des rues Ursulines et Remparts. S'adresser à

11 fév—6 — DAVID OLIVIER, Rue Conti, No. 8.

AVIS INTERESSANT.

THEORIE ET PRATIQUE DE TROIS LANGUES, (ANGLAISE, FRANCAISE ET ESPAGNOLE.)

COMPAREES et facilement apprises, en un petit volume. Prix 75 cents. Se vend chez les principaux libraires de cette ville. — 15 jan—1m.

AVIS—Un célibataire, acclimaté, âgé de 40 ans, bachelier en philosophie et ex-régent de collége, demande à être précepteur. Versé dans la tenue des livres et correspondant en français et en anglais, il s'utiliserait plutôt en cette qualité. S'adresser au Rév. Manhaut, curé de l'Eglise des Ursulines, à la Nouvelle-Orléans.

8 fév—1m.

VIN DE CHAMPAGNE de qualité supérieure: reçu par le Boreas, du Hâvre, et à vendre par les soussignés, 50 paniers vin de Champagne consistant en Ayta-ché 1825, Hautvilliers 1825, de la marque de Jacquesons et fils

E. JOHNS et C°.

Rue de Chartres, No. 113, encoignure des rues du Camp et de la Commune. — 18 fév.

CALLIGRAPHIE.

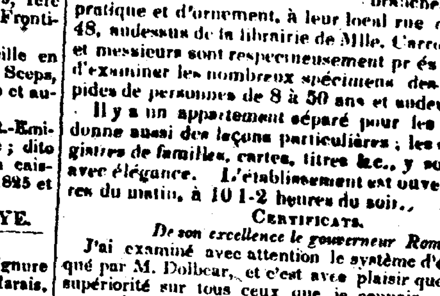

M. DOLBEAR a l'honneur de prévenir les citoyens de la N. Orléans, que son frère vient d'arriver de leur établissement du Nord; ils sont prêts à donner des leçons dans les différentes branches d'écritures, pratique et d'ornement, à leur local rue du Canal, No. 48, au-dessus de la librairie de Mlle. Carroll; les dames et messieurs sont respectueusement priés d'y venir et d'examiner les nombreux spécimens des progrès rapides de personnes de 8 à 50 ans et au-dessus.

Il y a un appartement séparé pour les dames. On donne aussi des leçons particulières; les diplômes, régistres de familles, cartes, titres &c., y sont exécutés avec élégance. L'établissement est ouvert de 8 heures du matin, à 10 1-2 heures du soir.

CERTIFICATS.

De son excellence le gouverneur Roman.

J'ai examiné avec attention le système d'écriture pratiqué par M. Dolbear, et c'est avec plaisir que je certifie sa supériorité sur tous ceux que je connais. M. Dolbear ayant donné des leçons particulières dans ma famille, je crois de toute justice d'ajouter que je le crois aussi digne du patronage du public sous le rapport de la droiture et de la douceur de son caractère, que sous celui des *rapides progrès* de ses élèves.

Nlle.-Orléans, 2 juillet 1832. — A. B. ROMAN.

Sur l'invitation de M. Dolbear, professeur d'écriture dans cette ville, d'après le *système de Carstair*, nous avons examiné avec soin des spécimens de l'écriture de ses élèves, de l'âge de 8 à 50 ans, écrits pendant un cours complet; et après cet examen, c'est avec plaisir que nous pouvons attester les progrès *rapides, si non sans exemple*, qu'ils ont faits.

D'après les *specimens* que nous avons vus, et l'examen du système, nous ne pouvons que partager l'opinion que cette méthode est de beaucoup *supérieure* à toutes celles pratiquées jusqu'ici. Si une écriture *lisible, élégante, rapide* et de bon *goût* est un perfectionnement utile et désirable, c'est d'après les principes de *ce système* qu'on peut l'acquérir. C'est pourquoi nous sollicitons vivement le patronage du public en faveur d'un *maître*, dont les qualifications sont de l'ordre le plus élevé, et dont les travaux promettent d'être si utiles à cette ville et à d'autres.

A. B. Roman, gouverneur de l'état de la Louisiane; D. Prieur, maire de la Nlle.-Orléans; rév. C. Maenhaut; rév. O. L. Nash; A. Grailhe; rév. G. Winslow; J. W. Egnew; Wm. C. Pope; D. Morphy; L. Bringier, arpenteur-général.

Après avoir examiné le système d'enseignement de M. Dolbear, et avoir observé personnellement les progrès d'un grand nombre de ses élèves, je ne crains pas de le recommander comme le plus habile professeur de l'art d'écrire, que j'aie jamais rencontré. M. Dolbear est aussi recommandable par ses excellentes manières.

JOHN C. YOUNG,

25 jan — Président du Collège Central (Kenty)

LE soussigné ayant pris en société son frère Samuel Toby et Louis Théodule Chalon, les affaires seront conduites, à partir de ce jour, sous la raison de Thomas Toby & Co.

THOMAS TOBY.

Nou-Orléans, 1er. janvier 1833. — 3 janv—1f

LANCIERS D'ORLEANS,

LA compagnie montera à cheval, dimanche prochain, 10 du courant, à 6 heures du matin, et elle se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, tenue d'hiver. On compte sur l'exactitude de MM. les membres de la compagnie.

Par ordre du capitaine commandant,

7 mars — X. LECOURT DE BILLOT, maréchal-des-logis-chef.

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

NOUS monterons à cheval dimanche prochain, 10 du courant, en grande tenue, et nous réunirons à 6½ heures précises du matin, au lieu de coutume.

Par ordre du capitaine.

7 mars — A. LABOURDETTE, maréchal des logis-chef.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE bataillon prendra les armes dimanche, 10 de mars, à 6 heures du matin, équipement complet, sac sur le dos avec déjeûner, bretelle au fusil, uniforme d'hiver.

Le départ est fixé à 6½ heures, sans retard, pour aller prendre position.

5 mars — Par ordre, H. DUREL, Adjudant-Major.

GRENADIERS D'ORLEANS.

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, à 7 1-2 heures du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme et en bonne tenue, pantalon bleu et veste blue. Par ordre du capitaine.

7 mars — A. GUESNON, sergent-major.

SAPEURS-PONTONNIERS D'ORLEANS,

ATTENTION!

LA compagnie prendra les armes dimanche, le 10 mars, à 6 heures précises du matin, en grande tenue de capitaine.

5 mars — HENRY DEPRE, sergent-major.

GARDES D'ORLEANS

ATTENTION!!!

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 courant, à 6 heures du matin, l'appel se fera à 6½ heures précises, équipement complet, tenue d'hiver.

Par ordre du capitaine,

6 mars — T. BLOIS, sergent-major.

VOLTIGEURS D'ORLEANS,

ATTENTION!

LA compagnie prendra les armes, dimanche, 10 du courant, à 6 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous. Veste et pantalon bleue, et pompon. Par ordre du capitaine.

7 mars — VONDELLI, fer. sergent.

TIRAILLEURS LOUISIANAIS,

LA compagnie prendra les armes dimanche prochain, 10 du courant, à 7 heures du matin, au lieu du rendez-vous chez le fourrier Bot, en uniforme complet.

Par ordre du capitaine.

7 mars — CARLOS JAQUET, sergent-major.

CHASSEURS A PIEDS D'ORLEANS,

LA compagnie prendra les armes dimanche, 10 de mars, à 6 1-2 heures précises du matin; uniforme complet, tenue d'hiver. ☞ Les membres sont priés de ne pas manquer à cette revue. Par ordre du capitaine,

7 mars — V. GOUY, sergent-major.

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE ST. JEAN-BAPTISTE.

EN vertu de deux ordres émanants, l'un de l'honnorable Cour de district, dans et pour le premier district judiciaire de cet état, en date du 13 décembre 1832 et l'autre de l'honnorable Cour des Preuves de cette paroisse, en dat. du 29 janvier 1833, et à la requête de Louis Ferrand fils, de la Nlle. Orléans, syndic des créanciers de François St. Fort Dussuau h. de c. l. et encore du dit Louis Ferrand fils et de Térance voisin, ce dernier de cette paroisse, syndics des créanciers de la succession de feu Célestin Ferrand, h. de c. l. Il sera exposé en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur par le ministère du juge ex-officio encanteur soussigné, le lundi, 18 mars 1833, à 10 heures du matin, sur l'habitation ci-après décrite les biens abandonnés de son vivant par le dit François St. Fort Dussuau à ses créanciers et ceux dépendant de la succession du dit feu Célestin Ferrand; lesquels biens (à l'exception de quelques esclaves et de quelques objets mobiliers, qui appartiennent en totalité à la succession de ce dernier et qui ne ont ci-après décrits et dénommés) avaient été acquit par moitié indivisé entre les dits François St. Fort Dussuau et Célestin Ferrand, et seront vendus dans leur état d'indivision, pour les fonds en provenant être partagés dans la même proportion entre leurs créanciers respectifs.

Les biens indivis ci-dessus mentionnés sont:

1o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, ayant cinq arpents ou environ de face sur quatre vingt de profondeur, bornée du côté d'en haut par celle de Mme. Théodore Frogre, et du côté d'en bas par celle de Michel Jacob, ensemble les constructions étant dessus et consistant en deux maisons principales, deux cuisines, un magasin à vivres, deux écuries, un vieu moulin à coton, une maison servant de logement aux domestiques, une belle sucrerie en briques, contenant sous le même comble, un équipage monté de quatre chaudières, un moulin à bâtes horizontal, une purgerie, la dite sucrerie avec tous les accessoires à son usage, tels que bacs, rafraichissoirs, dalles &a. &a. Il y a de plus sur cette habitation trente-sept arpents de souches de la dernière récolte et une certaine quantité de plants.

2o. Une terre nue d'un demi arpent de face sur soixante-dix-huit de profondeur située dans cette paroisse sur la même rive, bornée du côté d'en haut par l'habitation d'André Frogre fils, du côté d'en bas par celle de la veuve Zacharie Asselin, et pardevant par un terrain que primitivement en faisait partie et que la dame veuve André Halt, venderesse du dit demi arpent de terre s'est réservé.

3o. Vingt-et-un esclaves savoir: 16 hommes dont un créole de 25 ans, les quinze autres américains, de l'âge de 18 à 37 ans, et depuis plusieurs années dans cet Etat et parmi lesquels sont un commandeur, un scieur de long, et de bons nègres de champ; 4 négresses dont une créole de 40 ans, blanchisseuse et repasseuse, et les trois autres américaines de champ, de l'âge de 18 à 24 ans, et enfin un négrillon de trois ans, fils d'une des dites négresses et qui sera vendu avec sa mère.

4o. Une montre en argent, des instruments aratoires et autres objets à l'usage d'une habitation, 17 chevaux et juments américains de tire, et neuf paires de bœuf do.

Esclaves et mobiliers appartenant en totalité à la succession du dit feu Célestin Ferrand et qui seront vendus pour le compte de ses créanciers.

1o. Pierre nègre créole de 25 ans charpentier et tonnelier.

Valcourt, mulâtre créole de 15 ans.

Julie, négritte américaine de 11 ans.

Eulalie, griffonne créole de 38 ans, domestique avec ses deux enfants, Sylvain de neuf ans et Antoine de huit ans.

Marguerite négresse américaine de 25 ans, domestique, et ses deux enfants Robert de trois ans, et Claire de deux ans:

Clarisse, négresse Mandingue de 60 ans.

2o. Quelques meubles meublants et ustensiles de ménage un fusil double, un cheval de monture, selle, bride, quatre vaches laitières et quelques taurailles.

Conditions—L'habitation et la terre d'un demi arpent de face, payables, un tiers comptant sur chacune, et la balance à un, deux et trois ans de crédit.

Les esclaves payables à six, douze et dix huit mois de crédit.

Le mobilier payable comptant.

Les acquéreurs de l'habitation de la terre d'un demi arpent de face, et des esclaves, fourniront leurs billets par coupons endossés à la satisfaction des syndics et payables au domicile de la Banque de l'Union de la Louisiane, à la Nlle. Orléans. Avec réserve d'hypothèque sur l'habitation, la terre d'un demi arpent, et les esclaves jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente de l'habitation, de la terre d'un demi arpent de face et des esclaves seront passés par le juge de cette paroisse, et les frais de ces actes et ceux de l'inscription et de la main levée des hypothèques à la charge des acquéreurs.

Paroisse St. Jean Baptiste, 30 janvier 1833.

5 fév—6 — T. LEBLANC Juge

L'ANACONDA.

LE BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de Java, plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée—l'entrée est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'animaux oiseaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans audessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. — 28 janv.—1m

518 SACS de café 1re. qualité, en débarquement du brick Leo, de ..., 2 balles de couvertures de ..., 45 paniers de vin de Champagne, 20 boites do do. 55 boites de Leoville vin rouge de Dessert, à vendre par

18 fév — ... NICOLET & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, à la Bourse de Hewlett, le 20 mars prochain, à midi précis, d'ordre de la Cour du l'remier district, et au nom de F. H. Petitpain, syndic des créanciers de Juan Vivas, les propriétés ci-dessous désignées, abandonnées par lui à ses créanciers.

1o. UN EMPLACEMENT situé au faubourg Marigny, faisant partie du terrain désigné sous le No. 258, formant l'encoignure de la place Washington et mesurant 60 pieds de face sur la rue des Grands Hommes et cent pieds sur celle des Français, ensemble avec les édifices qui s'y trouvent.

2o. UN TERRAIN avec les édifices qui s'y trouvent dessus, situé rue Dauphine entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, ayant trente-quatre pieds de face, sur soixante de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Mme. Ve. Cornu, et de l'autre par celle de Suzanne Bonie.

3o. Deux négresses, l'une nommé Suckey, âgée de 45 à 50 ans, et l'autre nommé Marie Joseph, âgée de 50 à 55 ans.

Conditions:—moitié comptant et l'autre moitié payable à 6, 12 et 18 mois de terme, en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Félix de Armas, aux frais des acquéreurs. — 19 fév.

Terrains des rues St. Charles & Girod.

PAR ISAAC L. McCOY.

IL sera vendu Samedi, 9 mars prochain, à midi, au café de la Bourse, un terrain de grande valeur avec les constructions qui sont dessus, situé au coin des rues St. Charles et Girod; le terrain a 120 pieds de face sur la rue St. Charles et 160 pieds de face sur la rue Girod, (mesure française), les bâtisses qui sont dessus consistent en deux maisons en briques neuves, et une maison en bois, ayant face sur la rue St. Charles, le terrain sera divisé en 6 lots, conformément au plan qui sera exposé au café de la Bourse, dans peu de jours et auquel on réfère les personnes qui désirent acheter, pour une description plus détaillée de la propriété.

Conditions: 1-4 comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. — 26 fév

PAR ISAAC L. McCOY.

EN vertu d'une autorisation de l'hon. Cour de paroisse, il sera vendu à la bourse, jeudi, 14 mars prochain, les esclaves suivants, dont M. Olivier Jackson a fait cession à ses créanciers, savoir:

FREDERICK, âgé de 19 ans, excellent garçon de buvette et domestique de maison.

ARCHY, âgé de 17 ans, do do.

WILLIS, âgé de 14 ans, bon domestique de maison.

MELISSA, âgée de 12 ans do. s'est absentée une fois.

Conditions—6 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale. — 4 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu lundi le 18 avril prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante dépendant de la succession de feu Balthazar Dussuau, savoir:

1°. UN LOT DE TERRE situé dans la ville de la Nelle.-Orléans, dans la rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital, ayant 34 pieds de face sur 90 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

2°. DEUX TERRAINS situés au faubourg Lacourse, rue Tchoupitoulas ou rue de la Vieille Levée, dans l'ilet numéro 9, dont l'un fait partie d'un lot désigné sous le numéro 1, a 73 pied de face et est d'une forme irrégulière, et l'autre est désigné par le No. 2, et a 60 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, et environ 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et cela parceq'il traverse un ilet conformément à un plan des faubourgs de la banlieue supérieure de la Nelle. Orléans, fait par Jacques Tanesse, voyer de la ville, et déposé au bureau de feu Michel de Armas, notaire public, par acte passé le 23 mai 1814, avec les bâtisses qui sont dessus.

3°. UN TERRAIN situé faubourg de l'Annonciation, entre les rues St. James et Dumarché, ilet No. 17, désigné par le No. 2, et ayant 69 pieds de face sur la rue des Religieuses, et 120 pieds de profondeur, selon le plan ci-dessus mentionné.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit les acheteurs devront donner des billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pedesclaux, notaire public. — 27 fév

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu lundi, 11 mars prochain, à la Bourse Hewlett, pour dissoudre une société.

1°. Une HABITATION établie en sucrerie située dans la paroisse Assomption, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ cinq lieues et demie du fleuve Mississippi, ayant 14 arpens de face plus ou moins au dit bayou, sur la profondeur de 40 arpens, bornée à sa partie supérieure par M. Jean Arbonneaux et à sa partie inférieure par M. Jean Louis Chauffe, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, savoir: une sucrerie avec moulin en fer, cabanes à nègres, un hôpital, etc. le tout en très bon état, maison de maître &c., de cette habitation sont exceptés deux arpents de terre de superficie qui appartiennent à Ferdinand Streck ou ses ayans cause, qui a aussi que ses héritiers, ou ayans cause, le droit de prendre sur les terres en friche de la dite habitation la quantité de bois nécessaire à l'amélioration des dits deux arpents de terre, et au chauffage de ceux qui y habiteront.

2°. 40 ESCLAVES, dont plusieurs à talents, tels que laboureurs, charretiers &c. Le commandeur est un des meilleurs qui il y ait dans l'état.

Aussi: 38 actions de l'Association Consolidée avec cette habitation.

Conditions: L'habitation et les actions seront vendues ensemble à des conditions avantageuses qui seront connues au moment de la vente.

Les esclaves seront vendus séparément, à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés devant Wm. Boswell, not. pub.

N. B. On pourra traiter à l'amiable avant la vente, en s'adressant à M. Coulon Jumonville, sur les lieux.

18 fév—9,2ps.

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu au café de Hewlett, samedi, 22 mars, à midi, pour compte de la succession de feu Augustine Clabert.

UN TERRAIN situé dans le faubourg de l'Annonciation, ayant 60 pieds de face sur la rue Polymnie, et 125 pieds de profondeur, et désigné comme le lot 7, ilet 75.

Conditions: 1-4 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Christy, notaire public, aux frais de de l'acquéreur.

22 fév.

PAR TRICOU et CANONGE.

IL SERA vendu le 20 mars prochain à midi à la bourse de M. Hewlett, les esclaves suivans, savoir Catherine, négresse créole, âgée de 36 ans, excellente cuisinière, blanchisseuse; Augustine, négresse créole, âgée de 5 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse; Clarice, négresse créole, âgée de quinze ans, bonne domestique de maison, bonne blanchisseuse et repasseuse; Gustin, nègre créole, âgée de quinze ans, bon domestique et un peu jardinier. Louis, bon nègre de champ et de jardin et depuis 15 ans dans le pays.

Tous ces esclaves sont garantis excellens et ne sont vendus que parce que le propriétaire se trouve forcé de le faire pour rendre compte à un mineur.

Conditions—Un tiers comptant, un tiers à six mois et un tiers à douze mois en billets endossés et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés devant Huguos Pedesclaux, notaire aux frais des acquéreurs. — 28 fév.—15

VIN ROUGE, VIN MUSCAT, BOUTEILLES VIDES, &c.—La cargaison du brick Houard, de Marseille, (ayant droit au drawback) et en débarquement est offerte en vente par les soussignés, elle est composée comme suit:

400	barriques vin rouge, étampées Bothfort, Poncet et Grousset de Granier.
59	demi barriques do. do.
500	caisses vin muscat de Frontignan.
314	paniers huile, grandes bouteilles.
100	demi paniers do. do.
200	caisses capres, anchois, olives, &c.
100	caisses vermicelli et macaroni.
10	caisses fromages têtes de mort.
30	balles amandes à la dame.
1	caisse de marons rotis.
300	paniers de bouteilles vides.
25	balles bouchons mi-longs 30m. chaque.
5	do. do. à damejeanne.

Les articles ci-dessus ont été choisis avec soin et sont garantis pour être de la première qualité.

19 fév — CARRIERE & BORDUZAT, rue St. Louis, No. 11.

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement montée.

25 fév — S. S. SYLVESTER, rue du Camp, No. 16

A VENDRE.—2 caisses mousseline Suisse, unie do. brodée do. pour rideaux. S'adresser à

20 fév — THEOD. NICOLET & CO.

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER;

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphiliques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un autre envoi qui est en vente chez les agents.

18 fév — DUCONGE & PEYCHAUD, rue de Chartres, No. 89.

PLATRE DE PARIS ET CIMENT ROMAIN.—100 barils de plâtre de Paris et 50 barils de ciment Romain, en magasin et en vente chez

18 fév — JAMES KAIN, & STROUD, rue Bienville, No. 28.